



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

Fiche-Action n°1-12 : Réseau de chaleur Bois Communal

Dernière date de mise à jour : 18/11/2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Mazangé

Nom, prénom, fonction : **Mr Patrick Brionne, Maire de la commune**

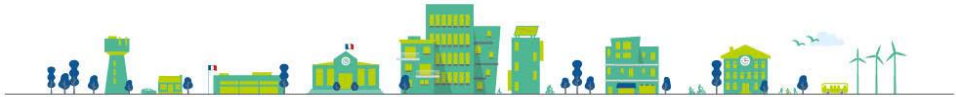
L'action en un mot

L'action consiste à installer une chaufferie fonctionnant à la plaquette bois pour alimenter en chauffage les écoles, la mairie, la salle des fêtes et un logement en location en centre bourg de Mazangé.

Description détaillée

La commune de Mazangé a lancé une réflexion en 2018 sur les systèmes de chauffage de ses bâtiments publics, en particulier l'école, la salle des fêtes et la mairie. Cette réflexion a été initiée du fait de l'importance des charges de chauffage, et de la présence sur le territoire d'importantes ressources en bois. Cette réflexion a évolué durant les années suivantes pour prendre en considération dans ce projet une ancienne école et un logement hébergés dans le même bâtiment toujours en centre bourg. Un accompagnement technique proposé par le conseiller Energie Partagé du Pays Vendômois et l'Association Bois Energie 41 a permis d'arrêter le projet en 2019. Celui-ci consiste en l'aménagement d'un local désaffecté qui hébergera une chaudière en bois plaquettes de 140 kW alimentées en bois bocager locaux pour desservir via un réseau de distribution d'environ 200 mètres l'école les bâtiments concernés. Cette installation permettra de substituer des systèmes de chauffage fonctionnant au fioul et au gaz très générateurs de gaz à effet de serre ou à l'électricité très onéreuse. Elle permettra d'économiser 50% des charges de chauffage et d'éviter l'émission de 51 tonnes équivalent CO₂.

Le projet porté par la commune démarrera en octobre/novembre 2020 pour une mise en service espérée en mars/avril 2021.



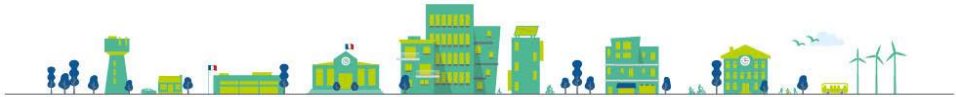
Calendrier prévisionnel

Le démarrage des études techniques et de faisabilité ont démarré en juin 2020 (bureau d'études missionné en mai). Après autorisation des services d'urbanisme obtenue en juillet 2020, les consultations d'entreprises ont été lancées en août pour un démarrage des travaux en octobre/novembre et une mise en service en mars/avril 2021.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune de Mazangé	Porter le projet de réalisation			
Le Pays Vendômois	Conseiller la collectivité sur les aspects techniques et financiers du projet (flécher les dispositifs de financement possibles) et l'accompagner sur toute la durée de vie du projet (durant les études préalables, la réalisation et le suivi après mise en service),	Tout au long du projet	En cours	Accompagnement du maître d'ouvrage en phase travaux
Association Bois Energie 41	Produire une note d'opportunité comme document d'aide à la décision pour la collectivité, accompagner et conseiller la collectivité sur toute la durée de réalisation du projet (études complémentaires, suivi travaux, suivi après mise en service)	Tout au long du projet	En cours	Accompagnement du maître d'ouvrage en phase travaux
Bureau d'études CEBI45	Réaliser l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre du projet	A partir de juillet 2020	En cours	Suivi des travaux et réception en 2021
l'ADEME (COT EnR)	Prendra en charge 79 672 € au titre du COT porté par le Pays Vendômois	Après réception des travaux	Acquis	
FEDER	Prendra en charge 106 611 € au titre de l'appel à projets Démonstrateur EnR	Après réception des travaux	Acquis	
Le Conseil Départemental	Prendra en charge 28 000 € au titre de la DSR	Après réception des travaux	Acquis	
Le Conseil Départemental	Prendra en charge 15 000 € (service agriculture)		En discussion	



Budget prévisionnel

Montant total : 286 590 € HT

Description des coûts : Les dépenses comprennent les études de faisabilité et de conception, la maîtrise d'œuvre, les coûts d'aménagement de la chaufferie et du silo, l'installation des équipements de production de chauffage, la création du réseau de distribution et l'installation des émetteurs à eau dans la salle des fêtes et le logement.

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
L'ADEME	79 672 € au titre du COT		64 000 €	15 672 €
Europe FEDER	106 611 € au titre de l'appel à projets Démonstrateur EnR	48 000 €	58 611 €	
Le Conseil Départemental	28 000 € au titre de la DSR		28 000 €	
Le Conseil Départemental	20 000 € du service agriculture		20 000 €	

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2021
Emissions GES évitées			Moins 51 Tonnes
Economie d'énergie			
Création d'emplois			
Puissance chaudière		140 kW	
Production annuelle d'énergie	Compteur d'énergie installé	192 MWh	
Surface artificialisée			